Les crédits

• (1655)

Le député de South Shore a parlé de la productivité des Canadiens. Nous ne contestons pas ce fait, mais ne sous-estimons pas la productivité des Mexicains. Elle augmente et ils sont de plus en plus en mesure de faire concurrence aux Canadiens.

C'est faux de dire qu'ils sont mécontents et moins ambitieux. Ils sont productifs et efficaces, et si nous essayons de leur faire concurrence dans un contexte de libre-échange, sachant que le taux horaire dans les maquiladoras peut être de 80c. l'heure, c'est à nos risques et périls. C'est de l'exploitation pure et simple.

Le gouvernement dit que l'ALENA nous donnera accès au marché mexicain, un marché de 80 millions de personnes, mais pense-t-il vraiment que les Mexicains achèteront des produits canadiens avec de tels salaires? J'encourage les ministériels à se rendre là-bas et à voir la réalité des maquiladoras mexicaines.

Il ne faudrait pas non plus que les députés pensent que l'ALENA est aussi bien accepté à Washington qu'il l'est ici, à Ottawa, du côté du gouvernement, et que les Américains sont aussi pressés de l'adopter. Les politiciens, les organisations de travailleurs et les groupes environnementaux à Washington ne sont pas du tout convaincus qu'ils veulent cet accord. En fait, si le vote avait lieu aujourd'hui, l'ALENA serait rejeté.

Malheureusement, notre gouvernement dit que cela n'a pas d'importance, que nous devons aller de l'avant avec cet accord le plus rapidement possible. Il a changé d'attitude à l'égard des accords parallèles. Au départ, il disait qu'ils ne nous concernaient pas, qu'il s'agissait d'accords entre le Mexique et les États-Unis. Lorsque nous avons dû participer aux pourparlers, nous n'avions toujours pas adopté de stratégie, mais nous nous sommes dit qu'il valait mieux prendre part aux négociations.

L'administration Clinton a été extrêmement claire. Si les accords parallèles sont sans grande efficacité, elle refusera de les signer et n'appuiera pas l'ALENA dans sa forme actuelle. L'administration envoie des représentants au Mexique pour savoir ce qui s'y négocie. Je ne demande rien de plus.

Je demande simplement aux ministériels d'aller constater sur place ce qu'il en est. La semaine dernière, à Washington, nous avons rencontré certains partisans américains de l'accord. L'un deux, un patriarche du Congrès américain, a parlé avec dérision des normes concernant la main-d'oeuvre. Il a dit ceci: «Les accords parallè-

les, les normes de main-d'oeuvre et la protection environnementale, quelle que soit leur signification, sont impossibles à négocier.» Voilà une attitude et des propos assez inquiétants.

Cet Américain a également ajouté une chose à laquelle je souscris entièrement. Il a dit que si les accords parallèles présentent quelque substance que ce soit, ils porteront atteinte à l'entente originale, ce qui est inconcevable. Les Américains ne rouvriront pas cet accord. Ils sont actuellement aux prises avec un épineux problème. Je m'en réjouis et j'espère qu'ils n'y trouveront pas de solution.

J'aimerais que le gouvernement soit conscient de certains dangers que comporte cet accord. Le gouvernement cite constamment des statistiques très impressionnantes pour montrer que nos exportations sur le marché américain ont augmenté. Nous acceptons cela. Cependant, elles avaient également augmenté avant 1988. Par ailleurs, le gouvernement se garde bien de citer des statistiques qui montrent que nos exportations dans d'autres pays ont diminué. Voilà le genre de statistiques qu'il préfère taire et que nous voudrions qu'il cite.

• (1700)

Dans un autre ordre d'idées, je voudrais parler d'une question dont le comité est actuellement saisi et dont la Chambre aura très prochainement l'occasion de discuter, je l'espère, celle des fiducies familiales. Notre régime fiscal canadien a permis aux gens extrêmement riches de protéger leur fortune pendant longtemps, et il semblerait qu'après avoir bénéficié d'une protection pendant 21 ans, les Canadiens les mieux nantis pourront, grâce à un nouveau projet de loi, mettre leurs centaines de millions à l'abri de l'impôt dans des fiducies familiales pendant encore 20, 30 ou 40 ans.

Ces fiducies ne sont pas assujetties à l'impôt depuis 21 ans. Nous ignorons leur nombre. En 1972, il y avait 22 000 fiducies familiales dont nous ne connaissons pas exactement la valeur. Nous savons que l'une d'elles valait 70 millions de dollars et qu'elle n'a pas été assujettie à l'impôt au fil des ans.

On nous dit que les fiducies familiales n'ont pas eu le temps, en 21 ans, de remettre de l'ordre dans leurs affaires. Il faut plus de temps. Je demande au contribuable moyen combien de temps il a pour mettre de l'ordre dans sa situation fiscale. Douze mois. Ou gare à lui. Les raisons alléguées par le gouvernement? Nous devons prolonger la période pour protéger les fiducies familiales un peu plus longtemps, pendant encore 20, 30 ou 40 ans,